



Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Inselgasse 1
3003 Berne

Date **2 8 FEV. 2019**

Procédure de consultation - Ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettre du 8 novembre 2017, vous avez ouvert la consultation des gouvernements cantonaux au sujet du projet de ratification par la Confédération de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro). Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre demande et vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer à ce sujet.

A la suite des conventions de Grenade, de la Valette et de Florence, la Convention dite de Faro est la quatrième Convention du Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel. Elle apporte une orientation nouvelle en insistant sur l'intérêt que revêt la sauvegarde du patrimoine culturel pour la société dans son ensemble. La sauvegarde n'est plus considérée comme un but en soi, mais comme un élément nécessaire pour la société.

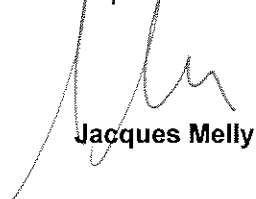
Nous sommes conscients de l'importance de la sauvegarde et de la transmission du patrimoine culturel comme un élément essentiel et non remplaçable tant du point de vue de l'identité et de la cohésion sociale que du dialogue entre les communautés. Une reconnaissance accrue de ce rôle grâce à la convention de Faro est donc bienvenue et s'inscrit parfaitement dans la complémentarité des trois conventions précédentes.

Pour le Canton du Valais, la ratification de la Convention de Faro intervient au moment où nous nous apprêtons, à la suite d'interventions au Parlement cantonal, à proposer une modification de la loi cantonale sur la promotion de la culture en vue d'y inscrire la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, immatériel, documentaire et linguistique. Nous considérons le renforcement de cette base légale comme une contribution du Valais à l'année européenne du patrimoine à laquelle la Suisse participe.

Dans ce contexte et considérant les éléments évoqués ici, le Conseil d'Etat vous fait part de son adhésion au projet de ratification par la Confédération de la Convention de Faro.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

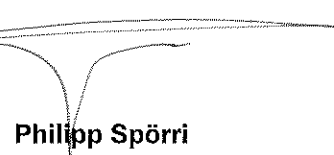
Le président


Jacques Melly

Au nom du Conseil d'Etat



Le chancelier


Philipp Spörri

Par courriel nina.mekacher@bak.admin.ch